

# PLAN LOCAL D'URBANISME

*Modification n°1*  
*Modification simplifiée*



**Commune de  
Brunstatt-  
Didenheim**

**BRUNSTATT**

## 1. Exposé des motifs

**MODIFICATION N°1**  
**MODIFICATION SIMPLIFIEE**

Approuvée par délibération du Conseil  
Municipal du 27 septembre 2018

Le Maire,

Le Maire

**Antoine VIOLA**



Septembre 2018



## Exposé des motifs

La commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM dispose d'un PLU approuvé le 22 mars 2018 couvrant l'ancien territoire de BRUNSTATT. Une procédure de modification simplifiée du P.L.U. est rendue nécessaire afin de réexaminer la réglementation des secteurs UDa et UDa1, occupant le site de l'ancienne carrière Ganter.

Le présent dossier a pour objet, dans un souci de cohérence urbaine, de caler la hauteur maximale admise au sein de ces secteurs avec celle applicable dans la zone UD contiguë.

Cette procédure de modification simplifiée est mise à profit pour rectifier une erreur matérielle concernant deux articles du règlement.

Ces points sont détaillés et explicités dans le document « 2. Note de présentation ».

